



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

22072019

PRÉFET DU NORD

Lille, le 18 JUIL. 2019

Direction départementale
des territoires et de la mer

Service Études, Planification, et
Analyses Territoriales

**Le Président de la commission départementale de
préservation des espaces naturels, agricoles et
forestiers**

à

Affaire suivie par : Cécile Fauconnier
cecile.fauconnier@nord.gouv.fr
Tél. : 03 28 03 86 13 – Fax : 03 28 03 85 92
Courriel : ddtm-cdpenaf-secretariat@nord.gouv.fr

Monsieur le Maire de Troisvilles
12, rue du Général De Gaulle
59980 Troisvilles

Commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers

**Arrêt de projet du PLU de Troisvilles
Avis sur les extensions et annexes des bâtiments d'habitation situées en zones agricole**

Vu la Loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové ;

Vu la Loi n° 2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt ;

Vu l'article L.112-1-1 du Code Rural et de la Pêche Maritime ;

Vu l'article L151-12 du Code de l'Urbanisme ;

Vu le décret n° 2015-644 du 9 juin 2015 relatif aux commissions départementales et interdépartementales de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers en métropoles ;

Vu l'arrêté préfectoral du 7 août 2015 portant création de la commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers du Nord ;

Vu l'arrêté préfectoral du 6 juillet 2017 portant délégation de signature à M. Eric FISSE, Directeur départemental des territoires et de la Mer du Nord ;

Vu l'arrêt de projet du Plan Local d'Urbanisme en date du 11 avril 2019 ;

Horaires d'ouverture : lundi au vendredi 8h-12h30 - 13h30-17h
Tél. : 03 28 03 83 00 – Fax : 03 28 03 83 10
62 Boulevard de Belfort - CS 90007 - 59042 Lille Cedex

Vu le rapport de la DDTM du Nord présenté en séance aux membres de la commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers le 11 juillet 2019 ;

Entendu les membres de la commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers ;

Considérant les espaces agricoles, naturels et forestiers sur la commune ;

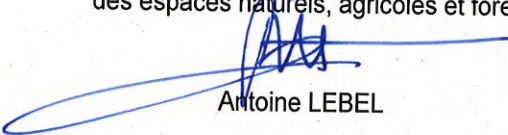
Considérant les dispositions inscrites au sein du règlement du projet de PLU de la commune de Troisvilles;

Les membres de la CDPENAF réunis à la Direction départementale des territoires et de la mer du Nord le 11 juillet 2019, à Lille, 62 boulevard de Belfort, sous la présidence de M. Antoine LEBEL, Directeur départemental adjoint des territoires et de la mer du Nord représentant le Préfet du Nord, empêché, émettent :

un avis **favorable** à l'unanimité.

Le président de la commission ne prend pas part au vote.

Le Président de la commission départementale de préservation
des espaces naturels, agricoles et forestiers



Antoine LEBEL

Copie : DT de Douai Cambrai
Syndicat Mixte du SCOT du Cambrésis